



Récupérer caution rapidement

Par **mia06**, le **16/02/2010 à 12:25**

Bonjour à tous,rnrnrnNotre propriétaire voulant récupérer son appartement, nous avons été sommé de quitter les lieux dans le délai légal de 6 mois.rnNous avons retrouvé un logement rapidement,avons refait notre ancien logement à neuf et souhaitons récupérer notre caution rapidement car nous venons d'avoir un bébé et n'avions pas prévu de déménager.Nos finances sont catastrophiques(suite à ce nouvel emmenagement)et je me retrouve au chômage.rnNotre agence Foncia,prévenue de notre situation financière, nous avait fait entendre qu'au bout de 2 semaines légales, notre caution de 1400 euros pourrait nous être restituée. Or, désormais elle nous dit que le délai légal est de 2 mois (nous le savons)et que la caution sera rendu dans ce délai. Y a t il un moyen légal de récupérer au plus vite cette caution? rnNous sommes vraiment dans une situation difficile, endettés (frais d'agences rtc...)et ces 1400 euros nous permettraient de sortir la tête de l'eau...rnEn vous remerciant par avance pour votre réponse.

Par **fabienne034**, le **16/02/2010 à 14:55**

Bonjour, rnnil n'y a rien à faire pour récupérer votre caution plus rapidement que deux moisrnrnpour tout savoir sur le droit du logementrnrn<http://www.fbIs.net/contratlocationvide.htm>rnrnc'est illégal mais pour éviter cela tout le monde ne paie plus le dernier mois ou les deux derniers mois

Par **mia06**, le **16/02/2010 à 15:21**

Merci pour ces infos...